

## REGLEMENT DE L'ORIENT' RAID 2008

- La participation à l'**Orient'Raid** se fait sous l'entière responsabilité des coureurs. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables pour tout accident ou dommage subi ou occasionné lors du raid.
- En signant la fiche d'inscription, les concurrents renoncent à tout recours contre les organisateurs.
- Les épreuves sont en autonomie totale. Les concurrents ne pourront bénéficier d'aucune assistance personnelle. Il est impératif pour chaque concurrent d'emporter son propre ravitaillement et réserve d'eau. Les ravitaillements sauvages sont interdits et pourront donner lieu à disqualification.
- Le petit matériel (chaussures, casques...) et les vêtements de rechange ne sont pas pris en charge par l'organisation. Parkings VTT 1 et 2 gardés. Seuls les concurrents munis de leurs dossards pourront récupérer leur VTT.
- Des postes de contrôle seront répartis sur le parcours. Pendant la course, les équipes sont tenues de poinçonner toutes les balises se trouvant sur leur circuit (balises de calcul des temps intermédiaires et de contrôle). Le chronométrage s'effectuera grâce au système SPORTIDENT. Une puce électronique sera fournie pour la durée de la course et devra être retournée à l'arrivée (pour ceux qui n'en possèdent pas une).
- Sur tout le raid sont obligatoires le port du casque et le respect du code de la route lors de croisement de routes. Le non-respect de ces dispositions entraînera l'élimination directe de l'équipe.
- Par mesure de sécurité, les concurrents hors temps (portes horaires) ou en difficulté sur le parcours seront orientés vers l'arrivée. Tout abandon devra être signalé au responsable du poste de contrôle le plus proche. Les dossards seront remis à l'organisateur.
- Les concurrents se doivent secours et entraide.
- Tout problème ou accident devra être immédiatement signalé au poste de contrôle le plus proche.
- Les concurrents se doivent de respecter les sites traversés et de les laisser aussi propres qu'ils les ont trouvés. Tout manquement aux règles de propreté et de respect de l'environnement pourra donner lieu à élimination.
- Le secours est assuré, avec sur terre, deux véhicules de secours et un médecin; et sur l'eau les pompiers avec un bateau-sécurité.
- Un jury technique sera chargé de régler les éventuels litiges : manquements aux règles de sécurité ou aux règles élémentaires de bonne conduite, non respect du site, etc...
- **Matériel obligatoire:** Sac avec poche à eau, casque VTT, VTT muni d'un porte carte, porte carte étanche, boussole, sifflet, couverture de survie, ravitaillement personnel, puce électronique (peut être louée à l'inscription), baudrier avec descendeur (Tamarou), frontale (Tamarou), canoë personnel possible.
- Ravitaillement et repas fournis à l'arrivée.
- **Assurances :**  
Les concurrents licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.  
Les concurrents non licenciés devront souscrire une assurance provisoire auprès de la FFCO (Pass Orientation, **3 euros par personne à l'inscription à rajouter sur le chèque d'inscription**).